



Marché de travaux

Règlement de consultation (RC)

Gestion des espèces exotiques envahissantes dans la Vallée de la Vire – 2 lots

Maître d'ouvrage :

Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie
320 Quartier du Val
14200 Hérouville-Saint-Clair

Représentant du maître d'ouvrage :

Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie

Mode de passation : Marché à lots séparés en procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : mercredi 5 juillet 2017, à 12 heures

Contacts :

Référent technique : Coraline DOMINGUES – coordinatrice du programme régional d'actions espèces invasives ; c.domingues@cen-bn.fr – 06 31 14 29 94

Référent administratif : Mélanie RUPPÉ – assistante administrative et budgétaire
m.ruppe@cen-bn.fr -Tél : 02 31 53 01 05

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	2
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	2
2.1. Contenu du dossier de consultation	2
2.2. Variantes.....	2
2.3. Options	3
2.4. Délai de réalisation	3
2.5. Délai de validité des offres	3
ARTICLE 3. CONTENU DE L'OFFRE	3
ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES	3
ARTICLE 5. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	4

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la **gestion des espèces exotiques envahissantes dans la Vallée de la Vire – 2 lots.**

La présente consultation se décompose en deux lots désignés ci-dessous :

- **Lot n°1 : Chantiers mécaniques sur la crassule de Helms**
 - **Lot n°2 : Arrachages manuels de crassule de Helms et de jussies**
-

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué :

- Du présent règlement de consultation - RC
- D'un acte d'engagement par lot - AE
- Du cahier des clauses administratives particulières - CCAP
- D'un cahier des clauses techniques particulières pour chacun des lots – CCTP
- D'un bordereau des prix unitaires par lot -BPU
- Des formulaires DC1 et DC2
- Du formulaire DC4 en cas de sous-traitance

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Options

Trois options sont obligatoires pour le lot n°1.

2.4. Délai de réalisation

Le délai de réalisation est fixé dans le CCAP.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 6 mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. CONTENU DE L'OFFRE

Tous les documents seront rédigés en langue française.

L'offre du candidat contiendra les pièces suivantes :

- Justifications quant aux qualités et aux capacités du candidat (DC1, DC2). Les candidats qui soumissionnent à plusieurs lots pourront ne fournir qu'une seule fois ces justificatifs.
- L'Acte d'Engagement (AE), inclus dans le dossier de consultation, à accepter sans modification, daté, paraphé et signé ; Un acte d'engagement par lot en cas de réponse à plusieurs lots
- En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit compléter l'acte d'engagement du formulaire DC4 à raison d'un par sous-traitant. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article 114-1 du CMP.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), inclus dans le dossier de consultation, à accepter sans modification, paraphé et signé ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du/des lot(s) concernés, inclus dans le dossier de consultation, à accepter sans modification, paraphé et signé ;
- Le Bordereau de Prix Unique (BPU), inclus dans le dossier de consultation, complété, daté et signé pour chaque lot
- Une note technique pour chaque lot comportant les éléments décrits dans l'article 4

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. L'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) habilité(s) du/des candidats.

Le candidat retenu devra également fournir :

- Une inscription au registre du commerce ou des métiers (extrait Kbis) ou équivalent ;
- Une attestation de régularité sociale
- Une attestation de régularité fiscale

ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières du (des) candidat(s). Sur la base de critères ci-dessous, le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse :

- **Prix de la prestation : 50%**
- **Valeur technique : 50%**, au regard du contenu de la note technique

La note technique devra comporter le matériel utilisé pour apprécier s'il est adapté aux conditions du terrain.

Elle décrira aussi les moyens, références et modalités de mise en œuvre de la prestation de chacun des lots.

Seules seront étudiées les offres complètes reçues au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres envoyées par mail ne seront pas retenues.

L'offre devra être transmise sous pli cacheté et portera l'adresse et les mentions suivantes :

Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie « Offre pour : Gestion des espèces exotiques envahissantes dans la Vallée de la Vire – 2 lots » « Lot n°X : intitulé du lot » « Nom du candidat ou des membres du groupement candidat* » « NE PAS OUVRIR »

*En cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisée.

L'offre devra être adressée en recommandé avec avis de réception postal à l'adresse indiquée ci-dessus ou être remise contre récépissé dans les locaux du Conservatoire.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.